

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
28/04/2023

Date d'affichage :
22/05/2023

SÉANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

Mme CANAL Alexanne a donné procuration à Mme BLEICHER Mélanie

Mr TEREBUS Michel a donné procuration à Mr MICLO Guy

Madame Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération

N° 25

**Rue de la Fraternité :
opération locative
Territoire Habitat
suppression de la
délibération n° 08 du
03 avril 2023
concernant l'achat de
terrains à Territoire
Habitat avec
résiliation de bail
emphytéotique**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération sus désignée est devenue caduque à la suite des investigations du cabinet Jérémie Canal SARL et à la suite d'une réunion sur le terrain avec le géomètre et Territoire Habitat. Il s'avère que les parcelles de terrain qui étaient à acquérir, sont déjà dans le domaine communal.

Afin de délimiter exactement les propriétés communales et les parcelles incluses dans la bail emphytéotique, signé entre la Commune et Territoire Habitat, Territoire Habitat a pris en charge le coût du bornage afin d'établir exactement les limites entre la Commune et les terrains inclus dans le bail emphytéotique.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette situation et annule la délibération n° 08 du 03 avril 2023.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

